

Réf: Dossier N° 442819

Avis de constitution

« AMANA MONEY »

Abidjan- Cocody, route d'Abatta au quartier AB Center, au premier feu après le nouveau goudron, non loin de l'école Léonard de Vinci, Lot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02/09/2025 reçus par Me ASSALE TANOAH JEAN-MARIE, Notaire, enregistrés, le 10/09/2025, il a été constitué une SA avec conseil SOCIETE « AMANA MONEY »

La société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger:

- . Emission de la monnaie électronique ;**
- . Distribution de monnaie électronique ;**
- . Retrait d'espèces;**
- . Chargement de compte contre remise ou scripturale;**
- . Paiements liés à la monnaie électronique; . Transfert d'argent liés à la monnaie électronique ;**
- . Toutes prestations de services dans le cadre du présent objet social ;**
- . La prise de participation sous toutes ses formes dans toutes entreprises et sociétés ivoiriennes ou étrangère ayant un objet similaire ou connexe, et dans toutes entreprises industrielles ou commerciales ;**
- . Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets**

300,000,000 F CFA divisé en (30000.0) Actions Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 30000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan- Cocody, route d'Abatta au quartier AB Center, au premier feu après le nouveau goudron, non loin de l'école Léonard de Vinci, Lot

M OMAR SIDI AHMED (PCA)

M LAMINE MOCTAR (ADMINISTRATEURS)

n°CI-ABJ-03-2025-B14-00102 du 22/09/2025 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°58356/GTCA/RC/2025 du 22/09/2025

